

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 7 juin 2010 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.01
CA10 26 0133

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2010

Il est proposé par François W. Croteau
appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2010, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA10 26 0134

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 29.

Considérant à 20 h 29 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-1).

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 7 juin 2010 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-1).

Adoptée à l'unanimité.

Le maire, François W. Croteau, s'absente de son siège à 20 h 30. La mairesse d'arrondissement suppléante, Madame Éline Ayotte, dirige les travaux de l'assemblée jusqu'au moment du retour de monsieur François W. Croteau, vers 20 h 34.

Le conseiller, François Limoges, s'absente de son siège à 20 h 34 et le reprend à 20 h 37.

Considérant à 20 h 59 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-1).

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 7 juin 2010 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-1).

La période de questions du public se termine à 21 h 16.

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA10 26 0135

Octroi d'une contribution financière totale de 4 000 \$, à même le surplus non affecté, à l'Association culturelle Louis-Hébert de Rosemont / St-Michel et à la Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont (2 000 \$ chacun), pour les soutenir dans la réalisation de deux fêtes qui auront lieu le 23 juin 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 4 000 \$, à même le surplus non affecté, à l'Association culturelle Louis-Hébert de Rosemont / St-Michel et à la Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont (2 000 \$ chacun), pour les soutenir dans la réalisation de deux fêtes qui auront lieu le 23 juin 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1104238004

20.02
CA10 26 0136

Octroi d'une contribution financière de 1 500 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme « Toxique Trottoir » afin de le soutenir dans la réalisation de la première édition du festival forain « La rue Kitétonne »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 500 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme « Toxique Trottoir » afin de le soutenir dans la réalisation de la première édition du festival forain « La rue Kitétonne ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1104238002

20.03
CA10 26 0137

Octroi d'une contribution financière de 2 040 \$ à l'organisme « Club de développement sportif de Rosemont », à même le budget de fonctionnement, pour soutenir la réalisation des Jeux de la rue 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 040 \$, à l'organisme « Club de développement sportif de Rosemont », à même le budget de fonctionnement, pour soutenir la réalisation des Jeux de la rue, édition 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1103318002

20.04
CA10 26 0138

Octroi d'une contribution financière de 5 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Loisirs du centre Père-Marquette », qui agira comme fiduciaire, pour les deux volets suivants : « Projet d'intervention psychosociale pour les camps de jour » (4 080 \$) et « Réalisation de la formation des aides-moniteurs » (1 000 \$)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Loisirs du centre Père-Marquette » pour les deux volets suivants : « Projet d'intervention psychosociale pour les camps de jour » (4 080 \$) et « Réalisation de la formation des aides-moniteurs » (1 000 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1100122002

20.05

CA10 26 0139

Octroi d'une contribution financière de 2 500 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour bonifier le projet de patrouille de sensibilisation environnementale dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'été 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 500 \$, à même le surplus non affecté, à la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour compléter le salaire de deux étudiants dédiés à la patrouille environnementale dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1101663008

20.06

CA10 26 0140

Autorisation d'une dépense de 75 000 \$ incluant l'octroi d'un contrat à « Rodrigue Peintre Décorateur Ltée » pour la remise en condition des fûts d'éclairage et de signalisation pour l'année 2010 - Appel d'offres sur invitation 261002S - (2 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 75 000 \$, taxes incluses, pour la remise en condition des fûts d'éclairage et de signalisation pour l'année 2010.

D'accorder à « Rodrigue Peintre Décorateur Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 261002S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1101088003

20.07
CA10 26 0141

Recommandation au conseil d'agglomération - Autorisation d'une dépense de 278 766,35 \$, incluant l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Jesco (9209 0976 Québec Inc.), au montant de 259 166,35 \$ pour la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue des Carrières, entre les rues St-Hubert et Boyer - Soum. 260909V - (12 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération :

D'autoriser une dépense de 278 766.35\$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue des Carrières, entre les rues Saint-Hubert et Boyer, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Groupe Jesco (9209 0976 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 259 166.35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 260909V.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 35 % par l'Agglomération de Montréal, pour un montant de 97 568.22 \$ (crédit net 93 246.26 \$) et à 65 % par la Ville de Montréal, pour un montant de 181 198.13 \$ (crédit net 173 171.63 \$).

Adoptée à l'unanimité.
1102913007

20.08
CA10 26 0142

Approbation d'une convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) et l'organisme « Bureau de la communauté haïtienne de Montréal », pour la période du 15 juin 2010 au 31 août 2010 - Octroi d'une contribution financière de 3 120 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le programme camps de jour

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « Bureau de la communauté haïtienne de Montréal » pour la période du 15 juin au 31 août 2010, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 165 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

D'octroyer une contribution financière de 3 120 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le programme camps de jour.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1103318001

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.09 et 20.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.09
CA10 26 0143

Autorisation d'une dépense de 111 520,50 \$ incluant l'approbation d'une convention de services professionnels par lequel la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) retient la firme d'ingénieurs-conseils « Les Consultants S.M. Inc. », pour effectuer l'arpentage et la surveillance dans le cadre du Programme de réfection routière de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - PRR 2010 - Projet 55732 et de l'aménagement d'infrastructures pour l'apaisement de la circulation et pour la sécurité des piétons

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 111 520,50 \$, taxes incluses, pour effectuer l'arpentage et la surveillance dans le cadre du Programme de réfection routière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie- PRR 2010 – Projet 55732 et de l'aménagement d'infrastructures pour l'apaisement de la circulation et pour la sécurité des piétons.

D'approuver un projet de convention par lequel « Les Consultants S.M. Inc. », ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services

professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 111 520,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie), ladite convention étant jointe comme annexe numéro 166 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1103515001

20.10
CA10 26 0144

Autorisation d'une dépense de 292 266,10 \$ incluant l'approbation d'une convention de services professionnels par lequel la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) retient la firme « Le Groupe S.M. international Inc. » pour réaliser les études de caractérisation environnementale et géotechnique, la surveillance environnementale, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures - Appel d'offres numéro 10-11251 (6 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 292 266,10 \$, taxes incluses, pour réaliser les études de caractérisation environnementale et géotechnique, la surveillance environnementale, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

D'approuver un projet de convention par lequel « Le Groupe S.M. international Inc. », ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 292 266,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 10-11251.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie), ladite convention étant jointe comme annexe numéro 167 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir effectué les virements en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1103515002

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 et 20.12 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.11

CA10 26 0145

Octroi d'une contribution financière de 500 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme CDC de Rosemont pour l'événement « On bouge dans l'Est de Rosemont » en date du 8 mai 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme CDC de Rosemont pour l'événement « On bouge dans l'Est de Rosemont » du 8 mai 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1100122003

20.12

CA10 26 0146

Octroi une contribution financière de 16 233 \$ à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont » pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2011) et aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant total de 16 233 \$, pour l'année 2010 à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont ». Une dépense de 14 000 \$ est assumée par l'arrondissement et une dépense de 2 233 \$ est assumée par la Ville centrale.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à veiller à la saine utilisation des fonds octroyés et à s'assurer du respect de la convention en vigueur (2008-2011) et des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

1101663007

20.13

CA10 26 0147

Autorisation d'une dépense totale de 846 556,73 \$, incluant l'approbation d'une convention de services professionnels d'architecture et d'ingénierie avec l'équipe lauréate de la seconde étape du concours d'architecture de la bibliothèque Marc-Favreau, composée des firmes « Dan Hanganu architectes », « Caron Beaudoin et associés Experts-conseils Inc. » et « Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 846 556,73 \$ (taxes incluses), pour les services professionnels, d'architecture et d'ingénierie à l'équipe lauréate du concours d'architecture de la bibliothèque Marc-Favreau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'approuver un projet de convention par lequel les firmes « Dan Hanganu architectes », « Caron Beaudoin et associés Experts-conseils Inc. » et « Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée », équipe lauréate recommandée par le jury du concours d'architecture, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture et d'ingénierie requis pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau, pour une somme maximale de 846 556,73 \$, (taxes incluses). Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 168 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer lesdits documents relatifs à l'octroi de ce contrat de services professionnels, pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1091654006

20.14

CA10 26 0148

Approbation d'une convention par laquelle l'arrondissement verse une contribution financière de 5 000 \$ à la « Société de développement de la Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », dans le cadre de l'activité de promotion commerciale du Grand Prix F1

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le projet de convention à conclure avec la Société de développement commercial de la Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, dans le cadre de l'activité de promotion commerciale du Grand Prix F1, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 169 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), ladite convention.

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal pour l'année 2010, le tout sujet aux termes et conditions stipulés.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1100963059

20.15
CA10 26 0149

Approbation d'avenants modifiant les conventions de services techniques entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », respectivement mandatés pour effectuer l'accueil général et la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et du centre Alphonse-Desjardins - Octroi d'une indexation annuelle de 2 % pour les années 2010, 2011 et 2012

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver l'avenant modifiant la convention de services techniques intervenue avec l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » (CA08 26 0328) dans le cadre de l'accueil général et de la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, sis au 5350, rue Lafond à Montréal, ledit avenant étant joint comme annexe numéro 170 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'octroyer un montant additionnel de 612 \$ (avant taxes) à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », correspondant à l'indexation de 2 % pour l'année en cours (2010), et octroyer une indexation de 2 %, le cas échéant, pour les deux renouvellements annuels subséquents, soit pour un montant total annuel de 31 837 \$ (avant taxes) pour l'année 2011 et de 32 473 \$ (avant taxes) pour l'année 2012, pour effectuer l'accueil général et la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme.

D'approuver l'avenant modifiant la convention de services techniques intervenue avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » (CA08 26 0352) dans le cadre de l'accueil général et de la surveillance du centre Alphonse-Desjardins, sis au 6755, 36^e Avenue à Montréal, ledit avenant étant joint comme annexe numéro 171 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'octroyer un montant additionnel de 500 \$ (avant taxes) à l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », correspondant à l'indexation de 2 % pour l'année en cours (2010), et octroyer une indexation de 2 %, le cas échéant, pour les deux renouvellements annuels subséquents, soit pour un montant total annuel de 26 000 \$ (avant taxes) pour l'année 2011 et de 26 520 \$ (avant taxes) pour l'année 2012, pour effectuer l'accueil général et la surveillance du centre Alphonse-Desjardins.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits avenants.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1103653003

20.16
CA10 26 0150

Octroi d'une contribution financière totale de 4 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement (Service des loisirs Angus-Bourbonnière et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont) qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de camps de jour

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 4 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, répartie de la façon suivante :

ORGANISME	MONTANT
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	3 000 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	1 080 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1104238003

30.01
CA10 26 0151

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2010, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, pour la période comptable du mois de mai 2010, soit du 30 avril 2010 au 27 mai 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2010, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, pour la période comptable du mois de mai 2010, soit du 30 avril 2010 au 27 mai 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1103506004

Le conseiller, Pierre Lampron, s'absente de son siège à 21 h 44 et le reprend à 21 h 46.

30.02
CA10 26 0152

Autorisation d'effectuer des virements de crédits pour un montant total de 4 390 000 \$, suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2009 non réalisées ainsi qu'à des réaffectations du budget 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits pour un montant total de 4 390 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2009 non réalisées ainsi qu'à des réaffectations du budget 2010, et ce, afin de réaliser, poursuivre et terminer certains projets initiés en 2009 et 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100081003

30.03
CA10 26 0153

Autorisation d'aliéner les équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la mise au rancart et la vente par encan d'équipements désuets tels que décrits dans l'onglet « Description » du sommaire décisionnel.

D'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1102913011

30.04
CA10 26 0154

PR@M-FAMILLE - Participation au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et s'engager à fournir la quote-part de 30 % de l'arrondissement, et tout montant excédentaire le cas échéant, pour l'année 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De participer au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

De s'engager à fournir la quote-part de 30% de l'arrondissement, et tout montant excédentaire le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

1101088001

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Éline Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA10 26 0155

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « La rue Kitétonne (Festival forain) », « Projets d'animation dans les parcs de Rosemont–La Petite-Patrie », « Journée mondiale contre la maltraitance faite aux personnes âgées », « Danse en ligne Les loisirs du centre Père-Marquette Inc. », « L'Autre St-Jean », « Fête nationale dans Rosemont–La Petite-Patrie », « Fête nationale Les Baptisés du Jourdain », « Fête nationale Joseph-Paré », « Fête nationale La Maisonnée », « Les jeudis show », « Tango argentin », « Projections de films en plein air », « Concerts Campbell », « Pique-nique communautaire Kermes », « Les jeux de la rue » - Approbation de protocoles d'entente dans le cadre des événements « Fête nationale dans Rosemont–La Petite-Patrie » et « L'Autre St-Jean »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans la présente, dont les sites et les horaires sont détaillés dans la présente et dans les ordonnances jointes au présent dossier.

D'autoriser, le 11 juin 2010, de 14 h à 23 h le bruit d'appareils sonores, de 18 h à 23 h la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et le 11 juin 2010 de 9 h à 2 h le 12 juin 2010, une fermeture de rue, dans le cadre de l'événement « *La rue Kitétonne (Festival forain)* », sur le site de la rue Masson entre la 5^e Avenue et la 7^e Avenue.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 172, 173 et 174 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-101 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-102 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Ordonnance 2010-26-103 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'autoriser, aux endroits, dates et heures suivantes, dans le cadre de l'événement « *Projets d'animation dans les parcs de Rosemont–La Petite-Patrie* » :

Parc de Gaspé le 12 juin 2010, remis au 19 juin 2010 en cas d'intempéries, de 11 h à 20 h, le 10 juillet 2010, remis au 17 juillet 2010 en cas d'intempéries, de 11 h à 20 h et le 14 août 2010, remis au 21 août 2010 en cas d'intempéries, de 11 h à 20 h.

Parc St-Jean-de-la-Croix le 3 juillet 2010, de 11 h à 20 h et le 24 juillet 2010, de 11 h à 20 h.

Parc Père-Marquette du 9 au 11 juillet 2010, de 11 h à 20 h et du 6 au 8 août 2010, de 11 h à 18 h et le 21 août 2010, de 11 h à 18 h.

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 175 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-104 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 15 juin 2010 au parc Étienne-Desmarteau, de 10 h à 16 h, dans le cadre de l'événement « **Journée mondiale contre la maltraitance faite aux personnes âgées** » :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 176 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-105 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les mercredis du 16 juin au 18 août 2010, de 18 h à 20 h 30, dans le cadre de l'événement « *Danse en ligne Les loisirs du centre Père-Marquette Inc.* », sur le site du stationnement du centre Père-Marquette :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 177 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-106 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 23 juin 2010, entre 8 h et 24 h, le bruit d'appareils sonores ainsi que la vente de nourriture et de boissons non alcooliques, entre 16 h et 23 h 30, la vente de boissons alcooliques et entre 16 h et 24 h, la consommation de boissons alcooliques, dans le cadre de l'événement « *L'Autre St-Jean* », sur le site du parc du Pélican :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 178 et 179 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-107 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-108 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public** (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'approuver le protocole d'entente entre la « Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont » et la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), pour la tenue de l'événement, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 180 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser, le 23 juin 2010, entre 11 h et 24 h, le bruit d'appareils sonores, entre 14 h et 23 h 30 en ce qui a trait à la vente de boissons alcooliques et entre 14 h et 24 h pour ce qui est de la vente de nourriture et de boissons non alcooliques et la consommation de boissons alcooliques, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale dans Rosemont–La Petite-Patrie** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 181 et 182 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-109 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-110 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public** (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'approuver le protocole d'entente entre « l'Association culturelle Louis-Hébert de Rosemont/St-Michel » et la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), pour la tenue de l'événement, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 183 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser, le 23 juin 2010, entre 12 h et 24 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Les Baptisés du Jourdain** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 184 et 185 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-111 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-112 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, le 23 juin 2010, entre 21 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Les Baptisés du Jourdain** » :

- a) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant:

Départ : Au 6817, rue Saint-Urbain.

Passage sur les rues :

- rue Saint-Urbain, direction nord jusqu'à l'avenue Beaumont;
- l'avenue Beaumont, direction est jusqu'à la rue Clark;
- rue Clark, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Ouest;
- rue Saint-Zotique Ouest, direction ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Fin du trajet : Au 6817, rue Saint-Urbain.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 186 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010:

- Ordonnance 2010-26-113 en vertu du ***Règlement sur la circulation et le stationnement*** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 24 juin 2010, entre 10 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « ***Fête nationale Les Baptisés du Jourdain*** », sur le site de la rue Saint-Urbain entre la rue Saint-Zotique Ouest et l'avenue Beaumont :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques;
- c) la fermeture de la rue Saint-Urbain entre la rue Saint-Zotique Ouest et l'avenue Beaumont.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 187, 188 et 189 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-114 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-115 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3);
- Ordonnance 2010-26-116 en vertu du ***Règlement sur la circulation et le stationnement*** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 24 juin 2010, entre 11 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « ***Fête nationale Joseph-Paré*** », sur le site du parc Joseph-Paré :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 190 et 191 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-117 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-118 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 24 juin 2010, entre 9 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « ***Fête nationale La Maisonnée*** », sur le site du parc Père-Marquette Sud :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 192 et 193 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-119 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- Ordonnance 2010-26-120 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public***(R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les 8, 15, 22, 29 juillet et le 5 août 2010, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « ***Les jeudis show*** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 194 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010:

- Ordonnance 2010-26-121 en vertu du ***Règlement sur le bruit***(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les jeudis 1^{er}, 8, 15, 22, 29 juillet et les 5, 19, 26 août 2010, entre 18 h 30 et 22 h, dans le cadre de l'événement « ***Tango argentin*** » sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 195 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-122 en vertu du ***Règlement sur le bruit***(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 6 et 20 juillet 2010 au parc Joseph-Paré et les 13 et 27 juillet 2010 au parc Lafond, de 17 h à 23 h, dans le cadre de l'événement « ***Projections de films en plein air*** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 196 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-123 en vertu du ***Règlement sur le bruit***(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 8 juillet 2010 au parc Molson, de 16 h à 22 h, dans le cadre de l'événement « ***Concerts Campbell*** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 197 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-124 en vertu du ***Règlement sur le bruit***(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 3 et 4 juillet 2010 ou le 31 juillet et 1^{er} août 2010 en cas de pluie, entre 12 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « ***Pique-nique communautaire Kermes*** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 198 et 199 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-125 en vertu du ***Règlement sur le bruit***(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-126 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public***(R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 31 juillet 2010 ou en cas de pluie le 1^{er} août 2010, entre 11 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « ***Les jeux de la rue*** », sur le site du parc Père-Marquette :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 200 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-127 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1103581005

40.02

CA10 26 0156

Émission d'ordonnances - Programmation d'événement public : « La Fête nationale » au parc Maisonneuve, le 24 juin 2010 - Approbation d'un protocole de soutien technique entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean Inc.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'événement « **La Fête nationale** » 2010 :

- a) l'utilisation du parc Maisonneuve (site Spectacle de la Fête nationale) pour le 24 juin 2010 tel que montré au plan joint comme annexe numéro 201 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.
- b) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur le 18 juin 2010 de 16 h à 20 h; du 19 au 23 juin 2010 de 9 h à 22 h, et le 24 juin 2010 de 9 h à 23 h 30.
- c) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, le 24 juin 2010, entre 11 h et 23 h 00.
- d) la fermeture des rues suivantes, le 24 juin 2010 :
 - rue Sherbrooke Est, entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, de 12 h 15 à 2 h ;
 - rue Viau, côté ouest, entre la rue Sherbrooke Est et le boulevard Rosemont, de 16 h à 2 h et interdiction de stationner des deux côtés est et ouest de la rue entre 7 h et 23 h 59;
 - boulevard Rosemont, côté sud, entre la rue Viau et le boulevard Pie-IX, de 16 h à 2 h et interdiction de stationner des deux côtés nord et sud de la rue entre 7 h et 23 h 59.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes jointes comme annexes numéros 202, 203 et 204 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-128 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- Ordonnance 2010-26-129 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) ;
- Ordonnance 2010-26-130 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Et d'approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean Inc., relativement à l'édition 2010 du spectacle de la Fête nationale (le 24 juin 2010), ledit protocole étant joint comme annexe numéro 205 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) ledit protocole.

Adoptée à l'unanimité.
1101204002

40.03
CA10 26 0157

Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement pour le bâtiment situé au 3930, rue Masson - Fonds de compensation de 7 000 \$

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2010-26-131 jointe comme annexe numéro 206 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 3930, rue Masson (lot 1 879 678 du cadastre du Québec) de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1100963040

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.04 et 40.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA10 26 0158

Adoption de la résolution autorisant la démolition d'un immeuble industriel, et la construction de 5 bâtiments de 3 étages et 4 logements - Bâtiment situé aux 5332 et 5334, 12^e Avenue

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 5332, 12^e Avenue, et de construire en lieu et place un bâtiment d'habitation (lot numéro 1 588 928 du cadastre du Québec), en dérogation aux articles 52, 60, 84 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à l'alignement de construction, aux escaliers en façade et à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1^o l'implantation du bâtiment doit être conforme au plan P-1 préparé par Lamothe architectes, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 24 mars 2010, lequel plan est joint comme annexe numéro 142 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
 - 2^o qu'un plan de l'aménagement paysager soit déposé, lors de la demande de permis de construction ;
 - 3^o le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans P-6, P-7, P-8, P-9, P-11, P-12 et P-13 préparés par Lamothe architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 24 mars 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 143 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1090963074

40.05
CA10 26 0159

Adoption de la résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en dérogation aux articles 8 (hauteur minimale en étage), 40 (taux d'implantation), 66 (alignement de construction

en titre VIII), 169 (classes d'occupation prohibant les usages habitation et commerce au même niveau) et 671.12 (approbation du conseil requise pour l'agrandissement d'un bâtiment d'habitation impliquant l'agrandissement d'une façade) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

1° les travaux doivent être conformes aux plans identifiés A-11, A-12, A-14, A-15, A-30, A-31, A-32, A-33, A-34, A-60, A-63 et A-70, préparés par Nature humaine Plasse-Rasselet, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 mars 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 137 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1101016007

40.06
CA10 26 0160

Autorisation de l'usage conditionnel « restaurant » au rez-de-chaussée pour le bâtiment situé aux 6697- 6699, rue De La Roche

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

1. D'autoriser, conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), l'usage conditionnel « restaurant » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 6697 à 6699, rue De La Roche, en la Ville de Montréal.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

1° que l'affichage n'exécède pas 1 m² de superficie (article 438 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279)) et fasse l'objet d'une demande de permis distincte.

Adoptée à l'unanimité.
1100963011

40.07
CA10 26 0161

Autorisation de l'usage conditionnel « garderie » pour l'ensemble du bâtiment situé aux 6271-6273, 25^e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

1. D'autoriser, conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), l'usage conditionnel « garderie » dans le bâtiment situé au 6271 à 6273, 25^e Avenue, en la Ville de Montréal.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, à la condition suivante :
 - 1^o que la clôture délimitant l'aire de jeux en cour avant soit une clôture légère, de fer ornemental ou d'aluminium soudé.

Adoptée à l'unanimité.
1100963023

40.08
CA10 26 0162

Autorisation de l'usage conditionnel « garderie » pour le bâtiment situé aux 5200-5202, rue Beaubien Est

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

1. D'autoriser, conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), l'usage conditionnel « garderie » dans le bâtiment situé aux 5200-5202, rue Beaubien Est, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1100963039

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.09 à 40.12 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
CA10 26 0163

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 5280-5282, avenue Bourbonnière

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 5280 à 5282, avenue Bourbonnière, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1100963028

40.10
CA10 26 0164

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6624-6626, avenue Henri-Julien

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6624 à 6626, avenue Henri-Julien, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1100963029

40.11
CA10 26 0165

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6683-6685, rue De Saint-Vallier

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6683 à 6685, rue De Saint-Vallier, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1100963030

40.12

CA10 26 0166

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 935 et 937, rue Saint-Zotique Est

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée, pour l'immeuble situé aux 935 à 937, rue Saint-Zotique Est, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1100963035

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.13 à 40.16 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.13

CA10 26 0167

Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Rue Garnier (secteur 59) - Accroissement de la plage horaire de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Garnier, côté est, entre les rues Jean-talon Est et Bélanger, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 16 h à 21 h, excepté lors des périodes interdites, sur une distance de 30,8 mètres, à environ 87,3 mètres au nord de la rue Bélanger.

D'installer, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 21 h, excepté lors des périodes interdites, sur une distance de 30,8 mètres, à environ 87,3 mètres au nord de la rue Bélanger.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1101316003

40.14

CA10 26 0168

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Rue Fabre (secteur 59) - Accroissement de l'espace de stationnement sur rue réservé aux résidants

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'installer, sur la rue Fabre, côté ouest, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 21 h, sur une distance de 44,7 mètres, incluant une entrée charretière de 6,3 mètres et une borne fontaine, à environ 107,3 mètres au sud de la rue Jean-Talon Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1101316004

40.15

CA10 26 0169

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Avenue Louis-Hébert (secteur 106) - Accroissement de l'espace de stationnement sur rue réservé aux résidants

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De prolonger, sur l'avenue Louis-Hébert, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, sur une distance de 22,5 mètres vers le sud, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, située à environ 92 mètres au sud de la rue Beaubien Est.

De prolonger, sur l'avenue Louis-Hébert, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, sur une distance de 13,8 mètres vers le sud, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, située à environ 22,3 mètres au sud de la rue Beaubien Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1101316005

40.16

CA10 26 0170

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Rue Louis-Hémon (secteur 106) - Accroissement de l'espace de stationnement sur rue réservé aux résidants

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De prolonger, sur la rue Louis-Hémon, côté ouest, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, sur une distance de 10,8 mètres vers le sud, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, située à environ 78,9 mètres au sud de la rue Saint-Zotique Est.

D'installer, sur la rue Louis-Hémon, côté est, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, sur une distance de 31,3 mètres, située à environ 59,6 mètres au nord de la rue Beaubien Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1101316006

40.17
CA10 26 0171

Adoption d'une résolution relative à la délégation aux arrondissements de l'application de certains articles du *Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments dérogatoires et aux terrains vacants situés en secteur d'habitation ou en secteur commerce permettant l'habitation* (09-046)

ATTENDU l'article 1 du *Règlement de délégation du conseil municipal aux conseils d'arrondissement concernant l'application conjointe d'un programme de subventions relatives aux bâtiments dérogatoires et aux terrains vacants situés en secteur d'habitation ou en secteur de commerce permettant l'habitation* (09-047).

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'entériner la délégation au conseil d'arrondissement de l'article 5, du premier alinéa de l'article 6 et de l'article 7 du *Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments dérogatoires et aux terrains vacants situés en secteur d'habitation ou en secteur de commerce permettant l'habitation* (09-046).

Adoptée à l'unanimité.
1100963053

40.18
CA10 26 0172

Adoption d'une résolution attestant de la recevabilité d'une demande de subvention effectuée par la compagnie 9122-5401 Québec Inc., pour un immeuble situé au 5850, avenue De Lorimier, et ce en vertu du *Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments dérogatoires et aux terrains vacants situés en secteur d'habitation ou en secteur de commerce permettant l'habitation* - PR@M revitalisation II (09-046 et 09-047)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'attester de la recevabilité d'une demande de subvention effectuée par la compagnie 9122-5401 Québec Inc., pour un immeuble situé au 5850, avenue De Lorimier, et ce, en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments dérogatoires et aux terrains vacants situés en secteur d'habitation ou en secteur de commerce permettant l'habitation* - PR@M revitalisation II (09-046 et 09-047).

Adoptée à l'unanimité.
1100963054

40.19
CA10 26 0173

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 10 mai au 14 mai 2010 sur le règlement d'emprunt RCA2610-001

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 10 mai au 14 mai 2010 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.,c. E-2.2) :

- Règlement RCA2610-001 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'arrondissement* ».

Adoptée à l'unanimité.
1105225001

40.20
CA10 26 0174

Refus - Permis de transformation, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) PIIA*, articles 91, 106, 109 et 113 - Travaux non conformes - Bâtiment situé aux 5726 à 5732, 2^e Avenue

CONSIDÉRANT que des travaux de construction d'une mansarde continue en aluminium, en remplacement du parapet de maçonnerie, ont été réalisés en façade sur le bâtiment situé aux 5726 à 5732, 2^e Avenue, et ce sans avoir obtenu au préalable le permis de transformation requis.

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé aux 5726 à 5732, 2^e Avenue est situé dans un secteur significatif d'intérêt patrimonial.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De ne pas approuver ces travaux (faisant l'objet de la demande de permis de transformation numéro 3000179830), pour lesquels l'approbation du conseil est requise en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement*

Rosemont–Petite-Patrie (01-279), article 671, paragraphe 2, et ce, pour les motifs suivants :

- 1^o la construction d'une mansarde en aluminium contrevient à l'article 91 du **Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie** (01-279) stipulant que le couronnement d'un bâtiment doit être maintenu en bon état, qu'il peut être transformé si les éléments remplacés prennent la forme et l'apparence d'origine. La mansarde en aluminium n'est pas une caractéristique d'origine, le parapet original étant en maçonnerie;
- 2^o la construction d'une mansarde en aluminium ne rencontrent pas les critères des articles 109 et 113 du **Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie** (01-279), car les qualités architecturales du bâtiment ne sont pas conservées, et les transformations effectuées ne sont pas compatibles avec le style architectural de ce dernier ;
- 3^o le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable envers les travaux réalisés, lors de sa séance du 14 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963025

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.21 à 40.24 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
CA10 26 0175

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) - Construction d'un bâtiment résidentiel contigu de 4 logements et de 2 étages, avec mezzanine - Bâtiment situé aux 6727, 6729, 6731 et 6733, 1^{ère} Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande ;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction d'un bâtiment résidentiel – Bâtiment situé aux 6727, 6729, 6731 et 6733, 1^{ère} Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du **Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie** (01-279), les plans déposés et identifiés 3, 4, 6, préparés par Martin Carrier architecte, et estampillés en date du 26 mai 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction numéro

3000168956, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 207 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1090963070

40.22
CA10 26 0176

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* - PIIA, articles 671, paragraphe 11, 674 et 674.10 - Révision architecturale pour la construction de 3 bâtiments d'habitation - Bâtiment situé aux 5660, 5666 et 5674, rue De Normanville

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de trois (3) bâtiments d'habitation, situés aux 5660, 5666 et 5674, rue De Normanville, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, articles 671, paragraphe 11, 674 et 674.10, les plans déposés et identifiés E1.0, E2.4, E3.0, E4.0, E4.1, E4.2 et E5.0, préparés par Jean-Guy Dépatie, architecte, et estampillés en date du 17 mai 2010 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis numéros 3000174795, 3000174798 et 3000174799, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 208 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963001

40.23
CA10 26 0177

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* - Construction hors toit, mezzanine et terrasses - Bâtiment situé aux 5972-5976, 2^e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction hors toit d'une mezzanine et de terrasses, pour le bâtiment situé aux 5972-5976, 2^e Avenue.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de*

l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans déposés et identifiés A-103, A-301, A-302, A-601, A-602 et A-603, préparés par Ron Rayside, architecte, estampillés en date du 13 mai 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000178394, lesquels plans sont joints comme annexe 209 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963049

40.24
CA10 26 0178

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - PIIA - Bâtiment situé au 5703, rue De La Roche

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction de 2 bâtiments de 3 étages et 6 logements, situés aux 5689 et 5697, rue De La Roche, en la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie).

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans déposés et identifiés « 5703, rue De La Roche », « Plan de situation », « Plan d'implantation », « Plan de paysage », « Plan du sous-sol », « Plan des mezzanines », « Élévation de la ruelle », « Élévation latérale nord » et « Élévation latérale sud », préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 1^{er} avril 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000175644, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 210 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'assortir l'autorisation d'une garantie financière au montant de 15 000 \$, assurant dans un délai de 12 mois à partir de la date d'émission des permis, la réalisation complète du projet, conformément aux plans approuvés par le conseil d'arrondissement, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Adoptée à l'unanimité.
1101016002

40.25
CA10 26 0179

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Projection cinématographique Twilight Eclipse » et « Projet d'animation »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans la présente, dont les sites et les horaires sont détaillés dans la présente et dans les ordonnances jointes au présent dossier.

D'autoriser, le 26 juin 2010 au parc Jean-Duceppe, de 18 h 30 à 23 h 30, dans le cadre de l'événement « **Projection cinématographique Twilight Eclipse** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 211 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-132 en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 13 août 2010 au parc Sainte-Bernadette, de 14 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « *Projet d'animation* » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 212 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010:

- Ordonnance 2010-26-133 en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1103581006

50.01
CA10 26 0180

Recommandation au conseil d'agglomération - Désignation de monsieur Michel Gagné, commissaire au développement économique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour siéger au sein du comité d'investissement commun (CIC) pour la gestion des fonds FLI/SOLIDE de même qu'au fonds d'affection d'origine externe de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal :

La désignation de Monsieur Michel Gagné, nouveau commissaire au développement économique dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, pour siéger au sein du comité d'investissement commun (CIC) pour la gestion des fonds FLI/SOLIDE, de même qu'au fonds d'affectation d'origine externe de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie, et ce, en remplacement de monsieur Jean-François Soulières, qui occupait ce poste jusqu'en décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1100963043

60.01

CA10 26 0181

Dépôt des procès-verbaux de correction relatifs aux résolutions CA10 26 0098 et CA10 26 0127

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

De déposer copie des procès-verbaux de correction signés par le secrétaire d'arrondissement en date du 26 mai 2010 ainsi qu'une copie des documents modifiés suivants:

- 1) Résolution CA10 26 0098 adoptée à l'occasion de la séance ordinaire du 6 avril 2010 ;
- 2) Résolution CA10 26 0127 adoptée à l'occasion de la séance ordinaire du 3 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1101307004

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h 06.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut